



# Résumé de la première réunion du Comité consultatif autochtone - 18 et 19 juillet 2019, Gatineau

---

## Objectifs de la réunion

Le mandat du Comité consultatif autochtone est de fournir à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) des conseils éclairés pour l'élaboration de politiques et de programmes visant à s'assurer que les droits, les intérêts et les perspectives propres des peuples autochtones sont reconnus, affirmés et mis en œuvre dans une évaluation environnementale et d'impact. Il sera également demandé au Comité d'offrir des conseils sur des approches pour l'élaboration conjointe des politiques et des produits d'orientation, ainsi que sur la participation des peuples autochtones à ce projet. Le Comité est composé de douze experts travaillant à titre personnel qui fourniront à l'Agence des conseils non liés à un projet particulier.

Les objectifs de la première réunion du Comité consistaient à discuter de la gouvernance du comité et, pour les membres, à aborder les thèmes suivants : les lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact, le cadre des connaissances autochtones, les priorités de l'Agence en matière de recherche et les priorités futures en matière de politique autochtone.

## JOUR 1 – 18 juillet 2019

### Accueil et mot d'ouverture

La réunion a commencé avec une prière d'ouverture par l'aînée Verna McGregor de la communauté algonquine de Kitigan Zibi Anishinabeg. Le membre d'office du Comité et le président de l'Agence souhaitent la bienvenue aux membres. Dans ses remarques, le président a noté que le Comité a été établi pour obtenir des conseils éclairés sur les évaluations environnementales et d'impact dans une perspective large et inclusive des droits, des intérêts et des priorités propres aux peuples autochtones du Canada. Il a été observé que l'Agence se préparait pour l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Le président exprime sa confiance dans l'expertise collective du Comité à fournir des conseils à l'Agence pour l'aider à gérer les défis liés à la transition vers le nouveau système. Le membre d'office souligne son engagement à tenir compte de l'avis du Comité auprès des services appropriés de l'Agence et des ministères concernés.

### **Point à l'ordre du jour : Travailler ensemble**

Les coprésidents mènent une discussion sur les règles de base des réunions. Une discussion initiale porte sur la manière la plus efficace de fournir des commentaires à l'Agence. Les membres indiquent qu'ils n'avaient pas examiné toute la documentation reçue. Par conséquent, la rétroaction ne doit pas être considérée comme un avis formel à ce stade.

- Les membres ont insisté sur le besoin d'avoir une compréhension claire des priorités et objectifs de l'Agence dans la transition vers le nouveau système.
- Les membres indiquent qu'il leur importe de comprendre comment l'Agence utilise les conseils du Comité et recommande à l'Agence de fournir une rétroaction régulière au Comité.
- Les membres acceptent que la jeunesse autochtone puisse observer, s'il y a lieu.
- Les membres acceptent la suggestion de l'Agence que les commentaires des réunions soient résumés dans des rapports de portée générale, que l'Agence mettrait à la disposition du public (par l'entremise de son site Web).
- Les membres du Comité insistent sur l'importance de partager les renseignements avec le Comité consultatif technique (CCT). L'idée qu'un

membre du CCA assiste à une rencontre du CCT selon un système de rotation a également été traitée.

- Les membres ont décidé de discuter le rôle des observateurs externes à la prochaine réunion.

## **Point à l'ordre du jour : Mandat**

Les coprésidents mènent une discussion sur le mandat du Comité. Sur la base de la discussion, le Comité propose les révisions suivantes au projet actuel du mandat :

- Ajouter une clause sur la manière dont l'Agence utilisera les commentaires et l'avis du Comité.
- Les membres ont accepté d'ajouter une clause pour indiquer clairement aux collectivités que le Comité ne remplace pas une consultation de la Couronne.
- Les membres ont insisté sur le besoin d'inclure un code d'éthique dans le corps du texte qui mettra l'accent sur le respect.
- Ajout d'une clause sur la communication avec les médias, indiquant que les demandes des médias doivent être adressées à l'Agence. On note que l'Agence est bien placée pour appuyer les communications.

Les membres conviennent que la confidentialité est suffisamment prise en compte dans la version provisoire actuelle. Comme indiqué dans la version provisoire actuelle, le Comité fonctionnera de manière ouverte et transparente et les comptes rendus définitifs des débats et les rapports du Comité seront publiés sur le site Web de l'Agence, sous réserve des exigences de confidentialité prévues en vertu de la loi ou des politiques gouvernementales.

En référence à une question sur la prolongation du mandat, l'Agence a indiqué que les coprésidents et les membres sont nommés pour un mandat maximal de trois ans et que les mandats sont décalés pour permettre une continuité et une rotation systématique des membres. L'Agence a indiqué qu'il existait une flexibilité pour réévaluer et reconduire des membres à la fin de leur mandat.

Les membres soulignent la nécessité pour le Comité d'obtenir des documents (p. ex., résumés de réunion, ordres du jour et documents de réunion) dans des délais clairs et raisonnables, pour garantir un délai suffisant pour l'examen. Le Comité examinera le résumé (ou le compte rendu) préparé par l'Agence avant sa publication. Dans le cas où aucun commentaire n'est émis dans le délai imparti, il sera réputé qu'aucune modification n'est à apporter à la version provisoire actuelle.

### **Point à l'ordre du jour : Priorités en matière de politique de l'Agence**

L'Agence a donné un aperçu du travail d'élaboration des politiques qui a été entrepris à ce jour ainsi que du travail envisagé pour le futur. Les domaines prioritaires pour l'élaboration et l'orientation des politiques comprennent :

- Règlements sur la collaboration autochtone et approches de collaboration;
- Évaluation des répercussions sur les peuples autochtones et leurs droits;
- Participation à une évaluation d'impact;
- Programme de soutien des capacités autochtones;
- Connaissances autochtones.

L'Agence a souligné qu'elle menait une série d'ateliers avec des organisations et des collectivités autochtones et a indiqué comment elle planifie poursuivre sa collaboration avec les organisations et collectivités autochtones dans les mois à venir.

Pour orienter le travail du Comité, les membres sont informés de prendre en compte les domaines prioritaires sur lesquels ils aimeraient concentrer leurs efforts à partir de maintenant. L'Agence mettra à jour ces documents au fil du temps en fonction des commentaires et des consultations avec les collectivités.

### **Point à l'ordre du jour : Priorités de l'Agence en matière de recherche**

L'Agence sollicite les vues du Comité sur ses priorités en matière de « recherche ciblée », en la situant dans le contexte de son plan de recherche quinquennal. Un aperçu de la recherche antérieure a été fourni. Les membres suggèrent les effets

cumulatifs et la gestion adaptative comme un domaine potentiel pour la recherche sur les politiques.

## **Point à l'ordre du jour : Discussion sur les politiques — connaissances autochtones**

Un membre de l'équipe de travail interministériel sur l'Examen des processus environnementaux et réglementaires a présenté le travail coopératif (en coordination avec l'Agence, Transports Canada, le ministère des Pêches et des Océans et de Ressources naturelles Canada) sur la version provisoire d'un cadre stratégique sur les connaissances autochtones pour l'examen des projets et les décisions réglementaires. La version provisoire du cadre de travail s'appuiera sur les meilleures pratiques existantes et l'expertise pour maintenir une uniformité, une transparence et une prévisibilité parmi les ministères fédéraux.

L'Agence fournit également un aperçu des directives procédurales provisoires sur les connaissances autochtones en cours d'élaboration qui visent à soutenir des pratiques en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Les membres ont discuté les thèmes suivants :

- Le matériel d'orientation doit être clair quant à l'auditoire visé.
- La distinction entre les connaissances autochtones (CA) partagées lors des réunions avec une collectivité en général et les études faites dans le but de collecter des CA.
- Comment réconcilier les différences entre les CA et la science occidentale pour s'assurer qu'on tienne compte des deux sur un pied d'égalité.
- L'importance d'établir l'impact des CA sur les résultats des projets.
- Des préoccupations que les connaissances autochtones fournies puissent faire l'objet d'un examen contrairement à la science occidentale.
- Les dispositions d'application disponibles dans des cas de publication non autorisée des CA.
- Le rôle des promoteurs de réaliser des obligations pour la collecte de connaissances autochtones.

## Point à l'ordre du jour : Collaboration avec les collectivités autochtones

Le vice-président du secteur des Relations extérieures et des politiques stratégiques de l'Agence parlait de l'importance du Comité et a mené une discussion sur la manière dont l'Agence peut mieux collaborer avec les peuples autochtones à partir de maintenant.

Les membres ont souligné leurs expériences et observé un certain nombre de meilleures pratiques et d'exemples pour une étude plus approfondie :

- Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) — Comité sur les connaissances autochtones;
- Évaluation des risques en matière de recherche et de sauvetage de la Garde côtière canadienne;
- Mine Ajax à Kamloops en Colombie-Britannique;
- Collaboration à la conception et la localisation du projet de la Traverse des Trois Nations;
- Collaboration entre la nation Squamish et Woodfibre LNG;
- Alberta Pacific Forest Industry et le développement d'une politique autochtone pour soumettre une évaluation environnementale (EE).

Un représentant de l'Agence a présenté un aperçu de ce qui a été fait à ce jour pour collaborer au développement d'une politique, y compris une série d'ateliers techniques, le lancement d'un programme de soutien des capacités, la fourniture d'un financement de la collectivité pour soutenir une rétroaction dans le processus de participation, ainsi que le travail avec ce Comité pour élaborer des approches pour revenir dans les collectivités pour des sessions de participation.

Les membres ont discuté des enjeux suivants :

### *Collaboration*

- Variance dans la capacité de la collectivité à participer au processus d'EE.
- Un membre a suggéré que les collectivités pourraient ne pas être prêtes à réaliser des évaluations mises en œuvre par des autochtones. Un document

d'orientation reflète ces enjeux pour le processus de collaboration.

- Chercher à évaluer le soutien de la capacité dans les collectivités pour déterminer la suffisance du financement attribué. Le Comité pouvait examiner ce que les lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact signifiaient sur le plan des ressources.
- Un exemple a été donné en Colombie-Britannique quand cinq demandes de projets ont été présentées à un certain moment dans le corridor énergétique. L'accent devrait être mis sur la planification et la gestion de l'utilisation des terres, appuyées par le gouvernement pour s'assurer que les propositions ont des échéanciers réalisables.

### *Intérêt public*

- Les membres ont posé des questions sur l'importance relative des avantages économiques dans le processus de prise de décision.
- Les membres ont discuté de l'importance de réinvestir les retombées économiques dans la préservation de l'intégrité écologique.

### **Point à l'ordre du jour : Lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact**

Un représentant de l'Agence a présenté un aperçu des lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact et a invité le Comité à présenter des commentaires sur la version provisoire, plus particulièrement sur la participation, établissant des niveaux de référence sur les droits des Autochtones et les effets sur les peuples autochtones (section 19).

Les membres ont discuté des enjeux suivants :

### *Échéancier de la mobilisation*

- Les membres ont discuté d'une consultation en amont avec les collectivités autochtones, pour rencontrer les collectivités engagées avant que le processus ne commence avec le promoteur.

### *Responsabilités de la collectivité/fédérales*

- Les membres se sont interrogés sur le rôle approprié des promoteurs dans l'évaluation des répercussions sur les droits. Ce point a été noté pour discussion future.

## **Point à l'ordre du jour : Intérêts des membres et planification pour le prochain ordre du jour**

- Les membres ont observé un certain nombre d'enjeux importants en matière de collaboration à venir :
  - Précisions sur les attentes de l'Agence pour la rétroaction des membres;
  - Concentrer les efforts sur les domaines prioritaires;
  - Élaboration conjointe de l'ordre du jour et le respecter;
  - S'assurer que les coprésidents dirigent les discussions.
- Les coprésidents ont dirigé une discussion sur l'importance d'établir une relation de confiance avec les autres membres et le gouvernement du Canada (c.-à-d., fournir une rétroaction sur la raison pour laquelle les recommandations par le Comité n'ont pas été adoptées par l'Agence), pour contribuer à un dialogue plus sain.
- Les membres ont accepté que les domaines prioritaires allant de l'avant soient déterminés lors d'une téléconférence en septembre.
- La prochaine réunion aura lieu les 6 et 7 novembre 2019, à un endroit à déterminer.

## **Comité consultatif autochtone**

### **Points à traiter de la réunion des 18 et 19 juillet**

Points à traiter pour le Secrétariat :

- Préparer le compte rendu de la réunion pour les membres à des fins d'examen et de finalisation.
- Créer un site de collaboration du GC pour faciliter le partage de documents.
- Fournir une liste du matériel d'orientation provisoire qui devrait être publié cet été et des priorités futures en matière de politiques pour étayer le plan de travail du Comité.



- Afficher les documents, y compris une recherche antérieure sur une analyse différenciée selon les sexes.
- Partager le cadre stratégique du SA provisoire avec les membres une fois celui-ci disponible.
- Partager des renseignements supplémentaires du ministère des Pêches et des Océans sur la version modernisée de la *Loi sur les pêches*.
- Informer les membres jusqu'à quel point les documents provisoires peuvent être partagés.
- Communiquer les produits de communication avec les membres du Comité avant de les publier en ligne.
- Organiser une téléconférence en septembre pour soutenir les points à traiter.

Points à traiter pour les membres :

- Examiner le mandat provisoire avant la prochaine réunion.
- Discuter le processus pour avoir des observateurs externes à la prochaine réunion.
- Offrir des idées pour les priorités de recherche à court terme d'ici deux semaines et des suggestions à long terme au Secrétariat.
- Examiner et discuter la liste des priorités de l'Agence et établir les priorités du Comité à discuter lors de la téléconférence de septembre.
- Fournir des commentaires supplémentaires sur les lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impact au Secrétariat; une version provisoire révisée sera affichée en ligne.
- Établir l'emplacement de la deuxième réunion (6 et 7 novembre 2019).

## **Participants**

### **Coprésidents**

Elmer Ghostkeeper

Sue Chiblow

### **Membres du Comité**

Rachel Olson

Stanley Oliver

Suzie O'Bomsawin

Kyle Vermette

Angel Ransom

Deana Sappier

Paul Jones

Melody Lepine

## **Absents**

Jocelyn Gosselin

## **Agence canadienne d'évaluation environnementale**

Ron Hallman

Brent Parker

Susan Winger

Steve Chapman

Miriam Podalsky

Erin Groulx

Janice Zeitz

Emily Fairbairn

Alana Green

## **Équipe de travail interministérielle sur l'Examen des processus environnementaux et réglementaires**

Allan Clarke

### **Date de modification :**

2019-11-25